



⑪ Numéro de publication : **0 448 433 A2**

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt : **91400565.7**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A47G 25/48, A47G 25/28**

㉔ Date de dépôt : **01.03.91**

③① Priorité : **05.03.90 FR 9002706**

④③ Date de publication de la demande :
25.09.91 Bulletin 91/39

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur : **EMINENCE S.A.**
36 rue Florian
F-30013 Nîmes Cédex (FR)

⑦② Inventeur : **Marlot, Jean-Marc**
20, rue du Languedoc
F-34170 Castelnau Le Lez (FR)

⑦④ Mandataire : **Viard, Jean**
Cabinet VIARD 28 bis, avenue Mozart
F-75016 Paris (FR)

⑤④ **Cintre de présentation pour vêtements de torse.**

⑤⑦ **Cintre de présentation pour article de torse comprenant deux barrettes transversales superposées.**
Des pinces (8) sont prévues au-dessous de la barre (3) pour permettre l'insertion et le maintien de l'encolure de l'article.

EP 0 448 433 A2

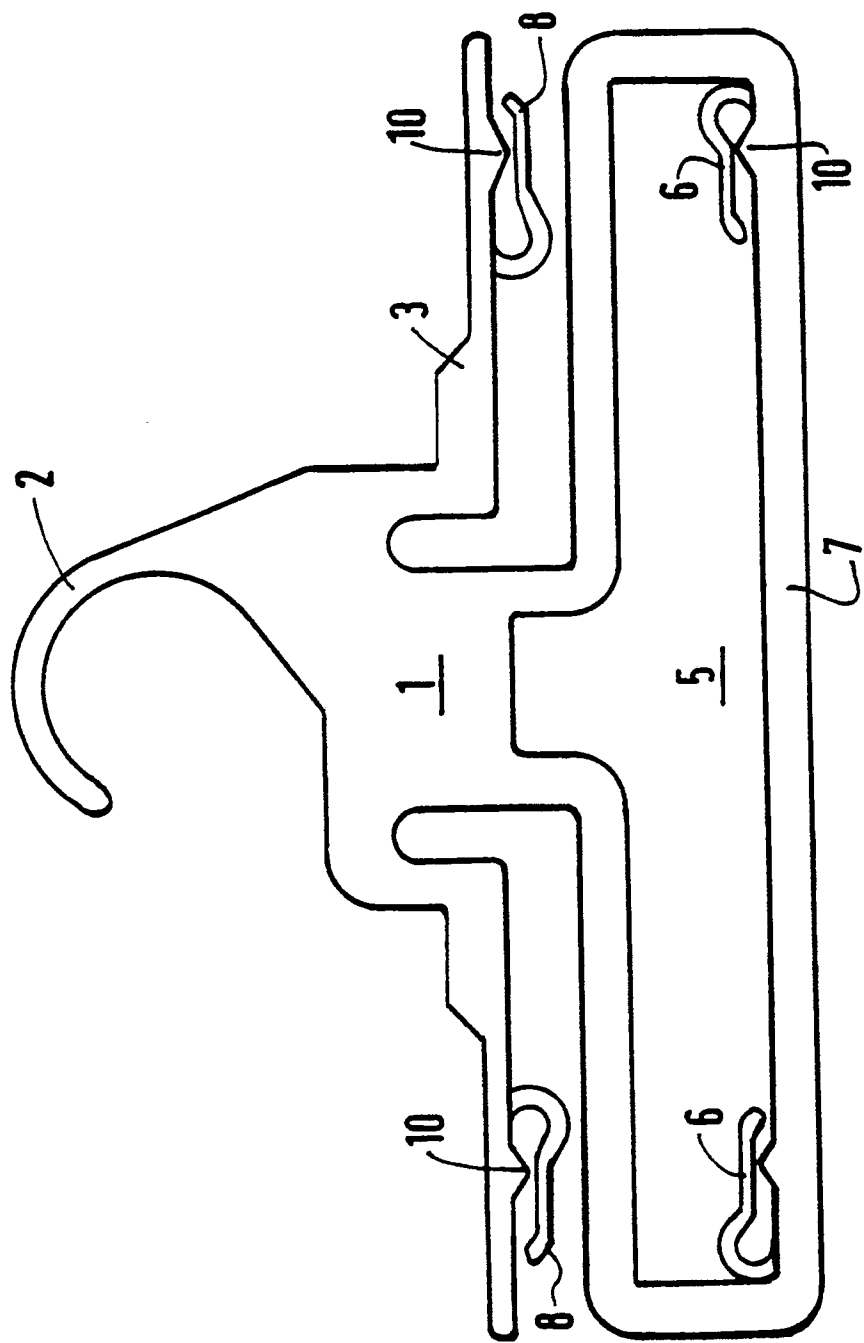


FIG. 1

CINTRE DE PRESENTATION POUR VETEMENTS DE TORSE

La présente invention a pour objet un cintre de présentation pour articles textiles destiné à revêtir le torse, tels que les articles connus sous le nom de tee shirt ou débardeur.

Pour des raisons commerciales, il est maintenant nécessaire de présenter les articles textiles et notamment les vêtements de torse tels que tee shirts, débardeurs, maillots de corps, sur des cintres permettant aux acheteurs éventuels de toucher le tissu. A cet effet, et pour ne pas occuper une place trop importante, les articles doivent être pliés sur le cintre de présentation.

Des cintres de ce type ont déjà été proposés. Mais dans la plupart des cas la surface d'appui du vêtement sur le cintre est constitué par la partie du vêtement destinée à entourer les épaules. Les articles sont alors pliés sur une barre transversale disposée au dessous de la surface de support.

Malheureusement, une telle présentation implique des cintres relativement larges puisque devant supporter toute la largeur du vêtement. Par suite, de tels cintres sont encombrants et chers.

La présente invention a pour objet un cintre de présentation pour vêtements de torse permettant de présenter l'article plié sous un faible volume et avec un encombrement limité, congru pour permettre sa pose directe sur un article plié.

Selon la présente invention, le cintre de présentation pour articles de torse comprenant un crochet solidaire d'un montant central à partir duquel s'étendent transversalement un support horizontal supérieur et un support horizontal inférieur, est caractérisé en ce que le support horizontal supérieur comprend à sa partie inférieure deux pinces disposées au voisinage de ses extrémités.

Ainsi, la barrette supérieure qui constitue le support supérieur, n'est pas insérée dans l'encolure, mais l'encolure est pincée dans les pinces de la barrette supérieure de sorte que la largeur du cintre peut ainsi être réduite. Cette caractéristique permet de poser sur le cintre un article déjà plié.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le support horizontal inférieur est constitué par un cadre rectangulaire ouvert dans son centre. Ainsi, il est possible de faire passer la partie inférieure de l'article à l'intérieur de l'ouverture rectangulaire.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'ouverture rectangulaire présente deux pinces d'extrémité destinées à maintenir la partie inférieure pliée du vêtement.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre d'un mode de réalisation particulier donné uniquement à titre d'exemple non limitatif en regard des figures qui représentent :

- La figure 1 une vue de face d'un cintre selon l'invention;
- la figure 2 une vue de côté du même cintre;
- la figure 3 une vue par transparence d'un article de type débardeur plié sur un cintre selon l'invention.

Sur la figure 1, on voit que le cintre comprend un montant central 1 dont l'extrémité supérieure est solidaire d'un crochet 2. A partir du montant central s'étend transversalement (et horizontalement en position de suspension) une barrette 3 ou support supérieur. A la partie inférieure du montant central se trouve un cadre 4 dont la partie centrale 5 est ouverte pour permettre le passage d'une partie du vêtement comme cela sera expliqué ultérieurement. Aux extrémités latérales du cadre 4 sont prévues deux pinces 6 permettant de maintenir la partie inférieure pliée du vêtement sur la barre inférieure 7 du cadre 4.

Au dessous de la barrette 3 sont formées deux pinces 8 permettant de bloquer l'encolure du vêtement contre la face inférieure 9 de la barrette 3. Un bossage 10 prévu à l'intérieur des pinces permet d'assujettir l'article sur un cintre sans que l'article glisse notamment durant les transports mais également lors de la présentation, en le pressant sur le côté intérieur de la pince. En effet, l'encolure présente une certaine surépaisseur par rapport au reste du vêtement et le bossage 10 permet de repousser celui-ci vers la partie intérieure de la pince pour bloquer l'article.

La figure 2 représente le cintre vue de profil et les mêmes références indiquent les mêmes éléments et en particulier on voit que les pinces 6 et 8 font saillie par rapport au corps du cintre pour des raisons de résistance mécanique.

Sur la figure 3 est représentée un article H, présentant une encolure E, monté sur un cintre selon l'invention. Afin de faciliter la compréhension, les plis du vêtement ont été écartés. Pratiquement, tous les articles sont, après fabrication, pliés sur un encart de sorte que les dimensions de pliage soient les mêmes pour tous les articles, indépendamment de leurs tailles. L'encart (non représenté) définit une ligne de pliage A. La pose d'un cintre selon l'invention sur un article plié s'effectue de la façon suivante :

L'encolure E est glissée au-dessous de la barre 3 et est emprisonnée par les pinces 8. Le bord de l'article matérialisé par la ligne B est ensuite glissé au-dessus de la barre 7 et ses extrémités sont maintenues par les pinces 6. Ainsi, l'article peut être exposé en vue de la vente sur son cintre. L'article est ainsi plié sur la barrette 7 passant de l'arrière du cintre vers l'avant de celui-ci à travers l'ouverture. En fonction de sa longueur cet article est déjà plié autour d'une ligne C et son extrémité inférieure est emprisonnée entre

les deux nappes avant et arrière de l'article.

Le cintre selon l'invention, est avantageusement fabriqué par moulage d'une matière plastique telle que du polystyrène, par exemple, qui présente une certaine souplesse de sorte que le cintre puisse se déformer élastiquement lors de la pose de l'article. Il permet de disposer sur le cintre un article déjà plié sans avoir à le déplier.

5

10

Revendications

1. Cintre de présentation pour vêtements de torse comprenant un montant central (1) solidaire des crochets (2) à partir duquel s'étendent transversalement une barrette horizontale (3) et une barrette horizontale (7), caractérisé en ce que des pinces (8) sont prévues aux extrémités de la barrette (3) et à la partie inférieure de celle-ci.

15

20

2. Cintre selon la revendication 1 caractérisé en ce que la barrette horizontale (7) forme la partie inférieure d'un cadre (4) ouvert dans sa partie centrale (5) pour permettre le passage d'une partie du vêtement.

25

3. Cintre selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la barrette inférieure (7) du cadre (4) est munie à sa partie supérieure de crochets (6) de blocage de l'article à l'intérieur du cadre (4).

30

35

40

45

50

55

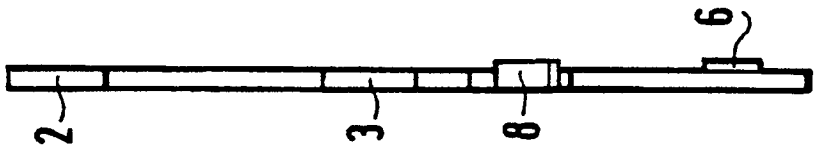


FIG. 2

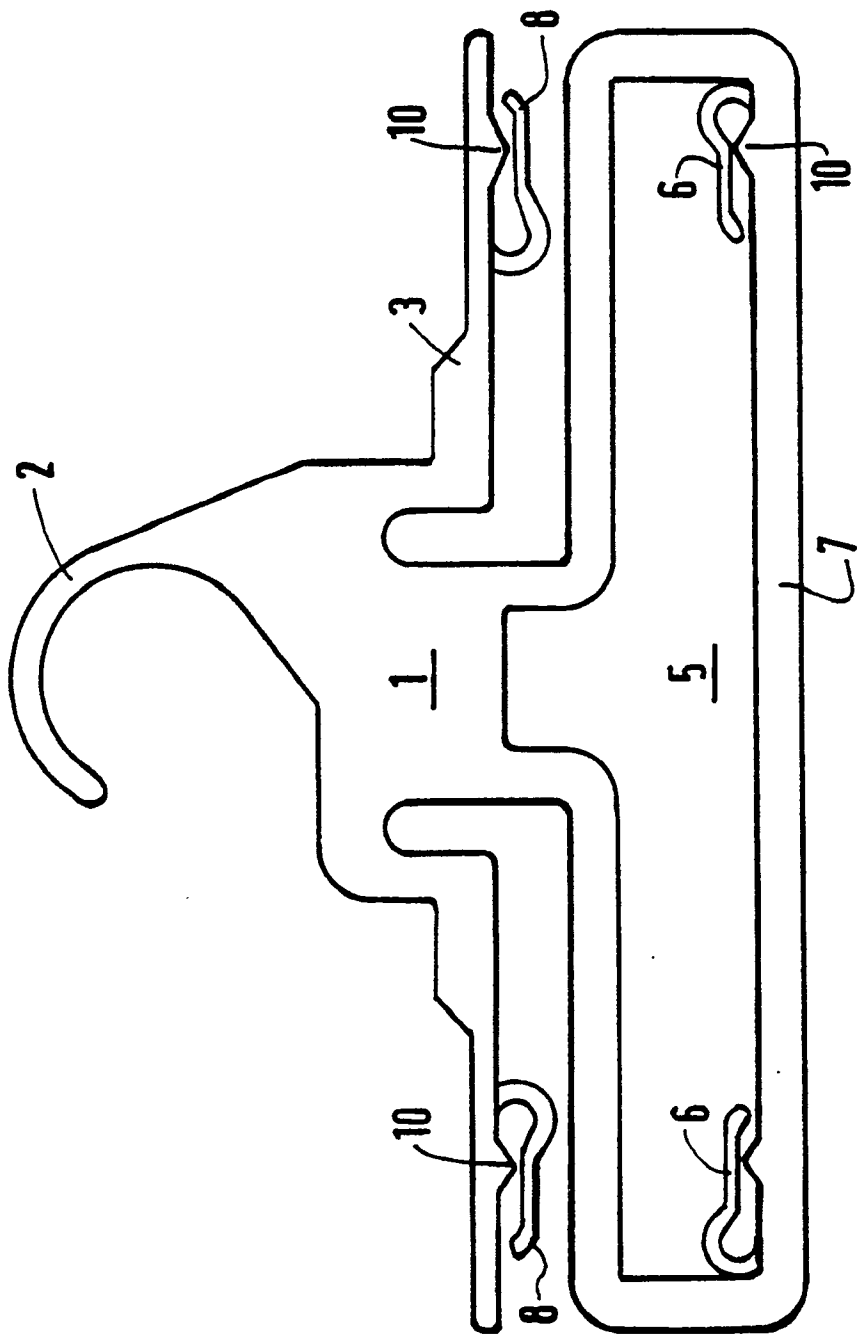


FIG. 1

